

PROPOSITION CONCERNANT DES RÉUNIONS TRANSVERSALES AVEC D'AUTRES ORGANES DE L'OMC

DIXIÈME EXAMEN TRIENNAL

Proposition de l'Australie

La communication ci-après, datée du 22 février 2024, est distribuée à la demande de la délégation de l'Australie.

1 CONTEXTE

1.1. Lors de la réunion du Comité OTC de juin 2023, le Secrétariat a présenté un document contenant des propositions sur lesquelles le Comité pourrait s'appuyer, comme préconisé par le Conseil du commerce des marchandises, afin d'étudier les mécanismes permettant d'améliorer le fonctionnement du Comité.¹ Cette proposition reprend, en vue d'une approbation formelle, l'une des propositions dont l'examen a été reporté en juin 2023.²

1.2. Les organes subsidiaires de l'OMC jouent un rôle crucial dans la mise en œuvre des différents Accords de l'OMC et dans d'autres domaines spécifiques du commerce, tels que les mesures sanitaires et phytosanitaires, l'environnement, la facilitation des échanges, le développement et les demandes d'accession à l'OMC.

1.3. Le fait que chaque comité de l'OMC se spécialise dans un domaine différent présente des avantages évidents, mais de nombreuses questions commerciales touchent à plus d'un aspect des disciplines commerciales. Les questions commerciales transversales pourraient être mieux comprises et traitées si l'on tirait parti des compétences de différents organes de l'OMC.

1.4. Les Membres ont noté que le Comité OTC tenait rarement des réunions conjointes avec d'autres organes de l'OMC.³ Dans la proposition présentée ci-dessous, l'Australie suggère une voie innovante pour promouvoir une plus grande collaboration au sein de l'OMC et favoriser la réalisation des objectifs du système commercial fondé sur des règles.

2 PROPOSITION

2.1. L'Australie propose que le Comité OTC organise des réunions transversales informelles, telles que des sessions thématiques ou des séances d'information conjointes avec d'autres organes de l'OMC sur des sujets en rapport avec l'Accord OTC, en vue:

- a. de permettre aux Membres de l'OMC de mieux connaître et comprendre le caractère multidimensionnel des principes OTC, en tirant parti des compétences d'autres comités de l'OMC; et

¹ [JOB/TBT/510](#).

² [G/TBT/M/90](#), paragraphe 3.556.

³ [JOB/TBT/510](#), paragraphe 1.4 c).

- b. de comprendre le rôle et le travail des autres organes de l'OMC afin d'identifier les synergies et domaines de collaboration potentiels pour renforcer la mise en œuvre de l'Accord OTC.

2.2. Les activités, sujets et domaines d'intérêt pourraient notamment être les suivants:

- a. un dialogue avec le Comité du commerce et du développement pour examiner l'assistance technique liée aux OTC, en particulier pour les pays en développement;
- b. un dialogue avec le Comité des mesures sanitaires et phytosanitaires pour examiner la reconnaissance mutuelle et l'équivalence des normes relatives à la sécurité sanitaire des produits alimentaires;
- c. un dialogue avec le Comité du commerce et de l'environnement sur les nouvelles normes et réglementations environnementales;
- d. un dialogue avec le Comité des marchés publics pour échanger des idées et des informations sur des sujets tels que les spécifications techniques, les marchés publics durables/verts et les bonnes pratiques réglementaires;
- e. un dialogue avec le Comité de l'accès aux marchés sur des sujets déterminés présentant un intérêt mutuel.

2.3. L'Australie reconnaît que la mise en œuvre d'une telle proposition nécessitera le soutien des autres organes subsidiaires de l'OMC. Le Comité OTC pourrait commencer par inviter des représentants d'autres organes subsidiaires à participer à ses activités, par exemple à des séances thématiques lorsque des sujets qui les concernent sont abordés. Si cette initiative s'avère concluante, le Comité pourrait envisager d'organiser des activités plus structurées, conjointement avec les secrétariats respectifs, avec la contribution et le soutien des Membres, le cas échéant.
